



RETURN BIDS TO :
RETOURNER LES SOUMISSIONS À :
Bid Receiving - Réception des soumissions:

Correctional Service Canada (CSC) – Service
correctionnel Canada
340 Laurier Avenue West – 340 avenue Ouest
Ottawa, Ontario
K1A 0P9

Attention :
Guillaume Gagnon
21120-16-2093557

SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION

Proposal to: Correctional Service Canada

The referenced document is hereby revised; unless otherwise
indicated, all other terms and conditions of the Solicitation
remain the same.

Proposition à: Service Correctionnel du Canada

Ce document est par la présente révisé; sauf indication
contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments — Commentaires :

Issuing Office – Bureau de distribution

Correctional Service Canada (CSC) – Service
correctionnel Canada
340 Laurier Avenue West – 340 avenue Ouest
Ottawa, Ontario
K1A 0P9

Title — Sujet: External Expert Consultation / Répertoire externe d'experts	
Solicitation No. — No. de l'invitation 21120-16-2093557	
Solicitation Amendment No. — No. de modification de l'invitation 001	Date: 02-October-2015 / 02- octobre-2015
GETS Reference No. — No. de Référence de SEAG	
Solicitation Closes — L'invitation prend fin at / à : 2:00 pm (EDT) / 14:00 (HAE) on / le : 13-October-2015 / 13-octobre-2015	
F.O.B. — F.A.B. Plant – Usine: ___ Destination: ___ Other-Autre: ___	
Address Enquiries to — Soumettre toutes questions à: Guillaume Gagnon / guillaume.gagnon@csc-scc.gc.ca	
Telephone No. – No de téléphone: 613-992-7988	Fax No. – No de télécopieur: 613-992-1217
Destination of Goods, Services and Construction: Destination des biens, services et construction:	
Instructions: See Herein Instructions : Voir aux présentes	



Le français suit.

Solicitation Amendment 001 is issued to

1. Answer questions received by a potential bidder;
 2. Amend the French version of Annex E - Evaluation Criteria; and
 3. Amend Annex B – Proposed Basis of Payment.
-

1. Questions and Answers #1 to #2:

Q1: Mandatory Criterion O1 of the French version is not the same as the one of the English Version. In French, it says that “La ressource proposée par le soumissionnaire doit être titulaire d’un doctorat en psychologie et/ou d’une maîtrise en psychiatrie avec spécialité.” In English, it says that “ The Bidder’s proposed resource(s) must have a PhD in Psychology and/or MD specialty in Psychiatry” Can you please confirm which version is ok?

A1: The English version is the correct one. The French version of Annex E – Evaluation Criteria will be modified.

Q2: The tables at Annex B – Proposed Basis of Payment refers to an “All inclusive firm hourly rate(s)” and to a “Total”. However, there is no mention of the estimated level of effort enabling us to calculate the “Total”. Can you please tell me what you want as the estimated total cost of the services?

A2: In the tables at Annex B – Proposed Basis of Payment, Bidders must only provide the following information: Resource name, Stream and the All inclusive firm hourly rate(s). Please refer to the new Annex B – Proposed Basis of Payment Rev. #1.

2. Amend the French version of Annex E - Evaluation Criteria due to a translation error:

Delete: **Annexe E – Critères d’évaluation** in its entirety; and

Insert: The new **Annexe E – Critères d’évaluation Rév n ° 1**, attached hereto.

3. Amend Annex B – Basis of Payment:

Delete: **Annex B – Proposed Basis of Payment** in its entirety; and

Insert: The new **Annex B – Proposed Basis of Payment Rev. #1**, attached hereto.

ALL OTHER TERMS AND CONDITIONS REMAIN UNCHANGED.



**ANNEX B
PROPOSED BASIS OF PAYMENT REV. #1**

1.0 Contract Period

The Contractor will be paid in accordance with the following Basis of Payment for Work performed pursuant to this Contract.

For the provision of services as described in Annex A - Statement of Work, the Contractor will be paid the all inclusive firm hourly rate(s) below in the performance of this Contract, Applicable Taxes extra.

1- Contract period : From Contract award to March 31st, 2017		
Resource Name	Stream	All inclusive firm hourly rate(s)
	Stream 1	\$ _____
	Stream 2	\$ _____
	Stream 3	\$ _____
	Stream 4	\$ _____
	Stream 5	\$ _____

2.0 Options to Extend the Contract Period:

Subject to the exercise of the option to extend the Contract period in accordance with Article 4. Term of contract of the original contract, Options to Extend Contract, the Contractor will be paid the all inclusive firm hourly rate(s), in accordance with the following table, Applicable Taxes extra, to complete all Work and services required to be performed in relation to the Contract extension.

2- Option Period 1 : April 1st, 2017 to March 31st, 2018		
Resource Name	Stream	All inclusive firm hourly rate(s)
	Stream 1	\$ _____
	Stream 2	\$ _____
	Stream 3	\$ _____
	Stream 4	\$ _____
	Stream 5	\$ _____



3- Option Period 2 : April 1 st , 2018 to March 31 st , 2019		
Resource Name	Stream	All inclusive firm hourly rate(s)
	Stream 1	\$ _____
	Stream 2	\$ _____
	Stream 3	\$ _____
	Stream 4	\$ _____
	Stream 5	\$ _____

4- BID EVALUATED PRICE (PER STREAM) = 1 + 2 + 3	\$ _____
---	----------

3.0 Travel Time

Travel Status Time will be limited to 50% of the **all-inclusive** firm hourly rate.

Time spent by a contracted individual traveling to and from specific pre-authorized work assignments (not commuting) that are more than 100 kilometers from the individual's work location may be billed at 50% of the all-inclusive firm hourly rate. Time for travel shall be calculated in accordance with the following formula:

Hours of travel X 50% of all-inclusive firm hourly rate

4.0 Applicable Taxes

- (a) All prices and amounts of money in the contract are exclusive of applicable taxes, unless otherwise indicated. Applicable taxes extra to the price herein and will be paid by Canada.
- (b) The estimated applicable taxes of \$ *To Be Inserted at Contract Award* is included in the total estimated cost shown on page 1 of this Contract. The estimated applicable taxes will be incorporated into all invoices and progress claims and shown as a separate item on invoices and progress claims. All items that are zero-rated, exempt, or to which taxes do not apply, are to be identified as such on all invoices. The Contractor agrees to remit to Canada Revenue Agency (CRA) any amounts of applicable taxes paid or due.



La modification 001 à l'invitation est émise pour:

1. Répondre à des questions provenant d'un soumissionnaire potentiel;
2. Modifier la version française de l'Annexe E – Critère d'évaluation; et
3. Modifier l'Annexe B – Base de paiement proposée.

1. Questions et réponses #1 à #2 :

Q1 : Le critère obligatoire O1 de la version française n'est pas le même que celui de la version anglaise. En français, il est écrit que « La ressource proposée par le soumissionnaire doit être titulaire d'un doctorat en psychologie et/ou d'une maîtrise en psychiatrie avec spécialité. » En anglais, il est écrit que «The Bidder's proposed resource(s) must have a PhD in Psychology and/or MD specialty in Psychiatry» Pouvez-vous svp confirmer quelle version est la bonne ?

A1 : La version anglaise est la bonne. La version française de l'Annexe E - Critères d'évaluation sera modifiée.

Q2 : Les tables de calcul à l'Annexe B - Base de paiement proposée font référence à un «Taux horaire ferme tout compris» et un «Total». Par contre, il n'y a aucune mention du niveau d'effort estimé nous permettant de calculer le «Total». Pourriez-vous me dire svp qu'est-ce que vous voulez comme coût total estimé des travaux?

A2 : Dans les tables de calcul à l'Annexe B – Base de paiement proposée, les soumissionnaires doivent seulement fournir l'information suivante : Nome de la ressource, Volet et Taux horaire ferme tout compris. Veuillez svp vous référer à la nouvelle Annexe B – Base de paiement proposée Rév n ° 1.

2. Modifier la version française de l'Annexe E – Critère d'évaluation en raison d'une erreur de traduction :

Supprimer: l'Annexe E – Critères d'évaluation dans sa totalité, et

Insérer: La nouvelle Annexe E – Critères d'évaluation Rév n ° 1 ci-jointe.

3. Modifier l'Annexe B – Base de paiement proposée :

Supprimer: l'Annexe B – Base de paiement proposée dans sa totalité, et

Insérer: La nouvelle Annexe B – Base de paiement proposée Rév n ° 1 ci-jointe.

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS RESTENT LES MÊMES.



ANNEXE E CRITÈRES D'ÉVALUATION Rév n ° 1

1.0 Évaluation technique

Les éléments suivants de la proposition sont évalués et cotés selon les critères d'évaluation énoncés ci-après.

- Critères techniques obligatoires
- Critères techniques cotés

Il est **impératif** que les soumissionnaires répondent à chacun de ces critères pour démontrer leur respect des exigences.

TOUTE EXPÉRIENCE QUI N'EST PAS APPUYÉE PAR DES DONNÉES COMPLÉMENTAIRES POUR PRÉCISER OÙ, QUAND ET COMMENT ELLE A ÉTÉ ACQUISE ENTRAÎNERA LE REJET DE L'EXPÉRIENCE EN QUESTION AUX FINS DE L'ÉVALUATION.

1. Tous les exemples d'expérience doivent être strictement liés au travail. Les périodes d'études et de formation ne seront pas prises en considération, à moins d'indication contraire.
2. Il faut prouver son expérience en décrivant des projets et/ou emplois antérieurs, qu'ils soient terminés ou en cours.
3. Des références **peuvent** être fournies pour chaque projet ou expérience de travail.
 - I. Lorsque la ressource proposée a acquis l'expérience énoncée au sein d'un organisme ou ministère fédéral canadien **en tant que fonctionnaire**, la référence doit être un fonctionnaire qui jouait un rôle de supervision par rapport à la ressource proposée au cours de la période d'emploi mentionnée.
 - II. Lorsque la ressource proposée a acquis l'expérience énoncée au sein d'un organisme ou ministère fédéral canadien **en tant que consultant**, la référence doit être le fonctionnaire chargé du projet dans le cadre duquel la ressource proposée a acquis l'expérience.
 - III. Les références peuvent être présentées selon le format suivant :
 - a. Nom;
 - b. Organisme;
 - c. Numéro de téléphone actuel; et
 - d. Adresse courriel si disponible.

4. Présentation de la réponse

Afin de faciliter l'évaluation des propositions, il est recommandé que les soumissionnaires abordent, dans leur proposition, les critères obligatoires dans l'ordre où ils apparaissent dans le tableau Critères d'évaluation, en utilisant la numérotation présentée.

De plus, les soumissionnaires sont avisés que le nombre de mois d'expérience mentionné pour un projet ou une expérience dont le délai chevauche le délai d'un autre projet ou d'une autre expérience ne sera pris en considération qu'une seule fois. Par exemple, la durée du projet 1 s'échelonne de juillet 2001 à décembre 2001; la durée du projet 2 s'échelonne d'octobre 2001 à janvier 2002. Le nombre total de mois d'expérience pour ces deux projets est de sept (7) mois.

Lorsque l'expérience des projets est mentionnée, les soumissionnaires doivent fournir la date de début et de fin en stipulant le **MOIS ET L'ANNÉE** de chaque projet afin de permettre au SCC de quantifier



l'expérience revendiquée et l'évaluer par rapport aux exigences. Le défaut de fournir cette information à la soumission rendra la soumission non conforme.

CRITÈRES TECHNIQUES OBLIGATOIRES

SI LE SOUMISSIONNAIRE PROPOSE PLUS D'UNE RESSOURCE (PSYCHIATRE/PSYCHOLOGUE), CHAQUE RESSOURCE SERA ÉVALUÉE SÉPARÉMENT.

LE SOUMISSIONNAIRE DOIT CLAIREMENT INDIQUER LE NOM DE LA (DES) RESSOURCE(S) PROPOSÉE(S) ET LE(S) VOLET(S) À DES FINS D'ÉVALUATION. LA RESSOURCE PROPOSÉE PEUT AVOIR LES QUALIFICATIONS REQUISES DANS PLUS D'UN VOLET. CEPENDANT, LE SOUMISSIONNAIRE DOIT INDIQUER CLAIREMENT L'EXPÉRIENCE DE LA RESSOURCE DANS CHAQUE VOLET.

LA RESSOURCE PROPOSÉE PAR LE SOUMISSIONNAIRE DOIT AVOIR TOUTE L'EXPÉRIENCE REQUISE POUR LE VOLET EN QUESTION (C.-À-D. O2, O3 ET O4).

Volet	Nom de la ressource proposée	Psychiatre ou psychologue
Volet 1 Traitement et gestion des troubles de la personnalité, particulièrement des comportements d'automutilation		
Volet 2 Interventions et stratégies pour travailler auprès de patients ayant des conditions liées au comportement neurologique, dont l'ETCAF		
Volet 3 Traitement des troubles concomitants – toxicomanie et troubles de la personnalité		
Volet 4 Traitement de santé mentale tenant compte des traumatismes (p. ex. TSPT, antécédents de mauvais traitements)		
Volet 5 Traitement de santé mentale fondé sur la culture pour les peuples autochtones		

N°	Critères techniques obligatoires	Description de la réponse du soumissionnaire (inclure un renvoi vers l'endroit dans la soumission)	Respecté/non respecté
O1	La ressource proposée par le soumissionnaire doit être titulaire		



N°	Critères techniques obligatoires	Description de la réponse du soumissionnaire (inclure un renvoi vers l'endroit dans la soumission)	Respecté/non respecté
	d'un doctorat en psychologie et/ou d'un doctorat en médecine (m.d.) avec spécialisation en psychiatrie.		
O2	<p>La ressource proposée par le soumissionnaire doit avoir au moins trente-six (36) mois d'expérience dans la réalisation d'évaluations et le traitement de patients dans le volet pour lequel elle est proposée.</p> <p><u>Volet 1</u> Traitement et gestion des troubles de la personnalité, particulièrement des comportements d'automutilation</p> <p><u>Volet 2</u> Interventions et stratégies pour travailler auprès de patients ayant des conditions liées au comportement neurologique, dont l'ETCAF</p> <p><u>Volet 3</u> Traitement des troubles concomitants – toxicomanie et troubles de la personnalité</p> <p><u>Volet 4</u> Traitement de santé mentale tenant compte des traumatismes (p. ex. TSPT, antécédents de mauvais traitements)</p> <p><u>Volet 5</u> Traitement de santé mentale fondé sur la culture pour les peuples autochtones</p> <p>Le soumissionnaire doit donner les détails suivants au sujet de son expérience :</p> <ul style="list-style-type: none">• le nom et l'adresse des clients;• les dates de début et de fin (MOIS ET ANNÉE) des affectations;• des détails au sujet des travaux effectués par le soumissionnaire dans le cadre de l'affectation, y compris les tâches, les produits livrables et l'équipe de projet		



N°	Critères techniques obligatoires	Description de la réponse du soumissionnaire (inclure un renvoi vers l'endroit dans la soumission)	Respecté/non respecté
	<p>concernée.</p> <p>L'expérience doit avoir été acquise dans les quatre-vingt-quatre (84) mois précédant la date de clôture des soumissions.</p>		
O3	<p>La ressource proposée par le soumissionnaire doit avoir au moins trente-six (36) mois d'expérience dans la rédaction de consultations d'expert dans le volet pour lequel elle est proposée.</p> <p><u>Volet 1</u> Traitement et gestion des troubles de la personnalité, particulièrement des comportements d'automutilation</p> <p><u>Volet 2</u> Interventions et stratégies pour travailler auprès de patients ayant des conditions liées au comportement neurologique, dont l'ETCAF</p> <p><u>Volet 3</u> Traitement des troubles concomitants – toxicomanie et troubles de la personnalité</p> <p><u>Volet 4</u> Traitement de santé mentale tenant compte des traumatismes (p. ex. TSPT, antécédents de mauvais traitements)</p> <p><u>Volet 5</u> Traitement de santé mentale fondé sur la culture pour les peuples autochtones</p> <p>Le soumissionnaire doit donner les détails suivants au sujet de son expérience :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le nom et l'adresse des clients; • les dates de début et de fin (MOIS ET ANNÉE) des affectations; • des détails au sujet des travaux effectués par le soumissionnaire dans le cadre des affectations, y 		



N°	Critères techniques obligatoires	Description de la réponse du soumissionnaire (inclure un renvoi vers l'endroit dans la soumission)	Respecté/non respecté
	<p>compris les tâches, les produits livrables et l'équipe de projet concernée.</p> <p>L'expérience doit avoir été acquise dans les quatre-vingt-quatre (84) mois précédant la date de clôture des soumissions.</p>		
04	<p>La ressource proposée par le soumissionnaire doit avoir au moins vingt-quatre (24) mois d'expérience à titre de participant à des travaux de recherche et/ou d'enseignant dans un établissement d'enseignement postsecondaire dans le volet pour lequel elle est proposée.</p> <p><u>Volet 1</u> Traitement et gestion des troubles de la personnalité, particulièrement des comportements d'automutilation</p> <p><u>Volet 2</u> Interventions et stratégies pour travailler auprès de patients ayant des conditions liées au comportement neurologique, dont l'ETCAF</p> <p><u>Volet 3</u> Traitement des troubles concomitants – toxicomanie et troubles de la personnalité</p> <p><u>Volet 4</u> Traitement de santé mentale tenant compte des traumatismes (p. ex. TSPT, antécédents de mauvais traitements)</p> <p><u>Volet 5</u> Traitement de santé mentale fondé sur la culture pour les peuples autochtones</p> <p>Le soumissionnaire doit donner les détails suivants au sujet de son expérience :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le nom et l'adresse des clients; • les dates de début et de fin (MOIS ET ANNÉE) des 		



N°	Critères techniques obligatoires	Description de la réponse du soumissionnaire (inclure un renvoi vers l'endroit dans la soumission)	Respecté/non respecté
	<p>affectations;</p> <ul style="list-style-type: none"> des détails au sujet des travaux effectués par le soumissionnaire dans le cadre des affectations, y compris les tâches, les produits livrables et l'équipe de projet concernée. <p>L'expérience doit avoir été acquise dans les quatre-vingt-quatre (84) mois précédant la date de clôture des soumissions.</p>		

CRITÈRES TECHNIQUES COTÉS

N°	Critères techniques cotés	Note maximale	Réponse du soumissionnaire (le soumissionnaire doit expliquer comment les points sont obtenus et inclure un renvoi vers la soumission)
C1	<p>La ressource proposée par le soumissionnaire a effectué des évaluations et a assuré le traitement de patients chez qui on a diagnostiqué des troubles complexes, conformément à la définition de cas complexe établie pour le volet proposé.</p>	25 points	<p>Un maximum de vingt-cinq (25) points sera alloué comme suit :</p> <p>0 évaluation de cas complexe dans le volet pertinent = 0 point</p> <p>1-2 évaluations de cas complexes dans le volet pertinent = 5 points</p> <p>3-5 évaluations de cas complexes dans le volet pertinent = 10 points</p> <p>6-7 évaluations de cas complexes dans le volet pertinent = 15 points</p> <p>8-9 évaluations de cas complexes dans le volet pertinent = 20 points</p> <p>10 + évaluations de cas complexes dans le volet pertinent = 25 points</p>
C2	<p>La ressource proposée par le soumissionnaire a rédigé des formulations de cas et des plans de traitement pour des cas complexes dans le volet pertinent.</p>	25 points	<p>Un maximum de vingt-cinq (25) points sera alloué comme suit :</p> <p>0 formulation de cas et plan de traitement dans le volet pertinent = 0 point</p> <p>1-2 formulations de cas et plans de traitement dans le volet pertinent = 5 points</p> <p>3-5 formulations de cas et plans de traitement dans le volet pertinent = 10 points</p> <p>6-7 formulations de cas et plans de traitement dans le volet pertinent = 15 points</p> <p>8-9 formulations de cas et plans de traitement dans le volet pertinent = 20 points</p> <p>10 + formulations de cas et plans de traitement dans le volet pertinent = 25 points</p>
C3	<p>La ressource proposée par le soumissionnaire a effectué des</p>	10 points	<p>Un maximum de dix (10) points sera alloué comme suit :</p>



	évaluations psychologiques et/ou psychiatriques spécialisées dans un milieu correctionnel, que ce soit dans un milieu communautaire ou carcéral.		aucune évaluation dans un milieu correctionnel = 0 point Au moins une (1) évaluation dans un milieu correctionnel = 5 points Au moins une (1) évaluation de délinquante dans un milieu correctionnel = 10 points
	Note maximale	60 points	
	Note minimale	30 points	

**ANNEXE B – BASE DE PAIEMENT PROPOSÉE Rév n ° 1****1.0 Période du contrat**

L'entrepreneur sera payé en fonction de la base de paiement suivante pour les travaux réalisés dans le cadre du présent contrat.

En ce qui concerne la prestation des services décrits à l'Annexe A - Énoncé des travaux, l'entrepreneur sera payé le taux horaire ferme tout compris ci-dessous dans le cadre du présent contrat, taxes applicables en sus.

1- Période du contrat : de la date d'octroi du contrat jusqu'au 31 mars 2017		
Nom de la ressource	Volet	Taux horaire ferme tout compris
	Volet 1	\$ _____
	Volet 2	\$ _____
	Volet 3	\$ _____
	Volet 4	\$ _____
	Volet 5	\$ _____

2.0 Options de prolongation de la période du contrat

Sous réserve d'exercer l'option de prolonger la période du contrat, conformément à l'article 4. Durée du contrat du contrat initial, Options de prolongation du contrat, l'entrepreneur sera payé le taux horaire ferme tout compris, d'après le tableau suivant, taxes applicables en sus, pour effectuer tous les travaux et services exigés relativement à la prolongation du contrat.

2- Option 1 : 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018		
Nom de la ressource	Volet	Taux horaire ferme tout compris
	Volet 1	\$ _____
	Volet 2	\$ _____
	Volet 3	\$ _____
	Volet 4	\$ _____
	Volet 5	\$ _____



3- Option 2 : 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019

Nom de la ressource	Volet	Taux horaire ferme tout compris
	Volet 1	\$ _____
	Volet 2	\$ _____
	Volet 3	\$ _____
	Volet 4	\$ _____
	Volet 5	\$ _____

4- PRIX ÉVALUÉ DE LA SOUMISSION (PAR VOLET) 1 + 2 + 3

\$ _____

3.0 Temps consacré aux déplacements

Le temps consacré aux déplacements sera limité à 50 % du tarif horaire ferme **tout compris**.

Le temps que consacre un contractuel à ses déplacements à destination et au départ des lieux de travail préautorisés (pas pour son trajet quotidien) qui se trouvent à plus de 100 kilomètres de son lieu de travail peut être facturé à 50 % du taux horaire ferme tout compris. Le temps consacré aux déplacements sera calculé selon la formule suivante :

heures de déplacement X 50 % du tarif horaire ferme inclus.

4.0 Taxes Applicables

- (c) Dans le contrat, tous les prix et toutes les sommes ne comprennent pas les taxes applicables à moins d'indication contraire. Les taxes applicables s'ajoutent au prix mentionné et seront payées par le Canada.
- (d) Le montant estimé des taxes applicables de « *À insérer à l'attribution du contrat* » \$ est compris dans le coût total estimé qui figure à la page 1 du présent contrat. Dans la mesure où elles s'appliquent, les taxes seront comprises dans toutes les factures et dans toutes les demandes d'acomptes à titre d'article distinct. Tous les articles détaxés ou exemptés, ou auxquels les taxes ne s'appliquent pas, devront apparaître ainsi sur toutes les factures. L'entrepreneur accepte de verser à l'Agence du revenu du Canada (ARC) le montant des taxes applicables acquittées ou exigibles.